

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 17 décembre 2018

PUBLICATION DES NOUVELLES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES PROVINCIALES

La Commission de la division électorale de 2018 du Manitoba a soumis à la Lieutenante-gouverneure du Manitoba et à la présidente de l'Assemblée législative son rapport établissant les limites des circonscriptions électorales. La Commission est un organisme non partisan et indépendant du gouvernement. Suite à son évaluation, la Commission a changé les limites de 56 des 57 circonscriptions électorales et le nom de 14 d'entre elles.

Avant de finaliser ces changements, la Commission a consulté de manière extensive la population du Manitoba et l'a invitée à faire connaître son point de vue au sujet des changements de limites proposés. Il y a également eu 13 audiences publiques organisées dans l'ensemble de la province. Plus de 200 présentations ont été reçues.

« Afin de maintenir la confiance du public dans le processus de redistribution des circonscriptions électorales, il est indispensable de tenir des audiences publiques, a souligné le juge en chef du Manitoba et président de la Commission, M. Richard Chartier. Les présentations du public nous ont grandement aidés à établir les limites définitives des circonscriptions. »

En vertu de la Loi sur les circonscriptions électorales, les nouvelles limites des circonscriptions entreront en vigueur lors des prochaines élections générales provinciales qui auront lieu le 6 octobre 2020, à moins qu'une élection générale ne soit déclenchée plus tôt. Si une élection partielle devait se produire d'ici là, les limites existantes (celles de 2008) seraient en vigueur.

Le rapport a été publié sur le site Web de la Commission et il est également possible d'obtenir des copies papier en communiquant avec le personnel de la Commission.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Jacynth Lagacé, secrétaire

Tél. : 204 945-5755 | Sans frais : 1 866 628-6837

Télec. : 204 945-6011

Courriel : info@boundariescommission.mb.ca

Site Web : www.boundariescommission.mb.ca/fr/

- 30 -

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public

Tél. : 204 945-7379

Courriel : amitchell@elections.mb.ca